



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 août 2022**

22-08-89

22-08-90

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance du 9 août 2022

Procès-verbal de la séance du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 août 2022 à 0 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Sébastien Legros est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril, sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022
5. Aqueduc – Remplacement de pompes doseuses
6. Relevé de soumissions - Déneigement, déglacage, fourniture, entreposage, transport, chargement et épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la municipalité de Sainte-Marthe pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
7. Correspondance
8. Questions de l'assistance
9. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-08-09/2022-07-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 53 486,03 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 97 183,13 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 33 722,01 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 458,99 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 190 850,16 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

Il est proposé

22-08-91

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AQUEDUC – REMPLACEMENT DE POMPES DOSEUSES

Il est proposé

22-08-92

D'ACCEPTER la soumission no E301857 de l'entreprise ChloroTech inc. au montant de 8 550,40 \$, taxes en sus, pour l'achat de deux pompes doseuses, incluant transport et installation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS - DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE, FOURNITURE, ENTREPOSAGE, TRANSPORT, CHARGEMENT ET ÉPANDAGE DE L'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE- MARTHE POUR LES SAISONS HIVERNALES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d'offres public portant le numéro 2022-07-05 et que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 3 août 2022 à l'heure prévue au devis et à l'avis public et ce, en présence de monsieur le maire, de quelques membres du personnel de la municipalité incluant le directeur général, responsable de l'appel d'offres, ainsi que de monsieur Tristan Généreux représentant l'entreprise soumissionnaire;

ATTENDU QU'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission:

Entreprise	Total (excluant taxes)	Sainte-Marthe (excluant tronçon Saint- Clet)	Saint-Clet (tronçon chemin Sainte-Marie)
Entreprises S. Besner inc.	678 999,65 \$	672 499,66 \$	6 499,99 \$

ATTENDU QU'après analyse, cette soumission s'avère ne pas être conforme quant à la garantie de soumission demandée au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le montant de la soumission est largement plus élevé que celui estimé et observé dans le marché présentement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

22-08-93

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE REJETER la soumission des Entreprises S. Besner inc. pour les raisons suivantes :

1. Non-conformité de la soumission
2. Prix trop élevé

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un nouvel appel d'offres dans les plus brefs délais;

DE MANDATER le directeur général à entreprendre les démarches et vérifications dans le but de louer des espaces et équipements nécessaires à la réalisation des opérations de déneigement prévues à cet appel d'offres s'il advient qu'aucune soumission ne soit déposée ou que le prix de la plus basse soumission soit à nouveau trop élevé.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 11,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

22-08-94

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général